

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE COMBOURG

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 avril 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	22

**Étaient présents** : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ARRIBARD Martine, MARTINIAULT Anne-Laure, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck, DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianncy.

**Étaient absents excusés** : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZÉ Christian / LEDO Audrey donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à DEHEEGER Vianncy / JEANNEAU Luc donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BAZIN Denis / QUENOUILLE Roger / GIOT Stéphanie / PRESCHOUX Léon/

**Étaient absentes** : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / D'ABOVILLE Rosine

**Secrétaire de séance** : M. DUFEIL Christophe à qui il est adjoint un auxiliaire.

## **6. Convention de partenariat pour l'installation d'abris bacs dédiés à la collecte des déchets alimentaires avec le SMICTOM**

### **Rapporteur : Mme Marie-Laure PARPAILLON**

Il est donné lecture du projet de convention avec le SMICTOM pour l'installation d'abris bacs, dédiés à la collecte des déchets alimentaires.

#### **Extrait :**

La Loi AGECD du 10 février 2020 impose aux collectivités de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets à ses usagers au 31 décembre 2023.

Afin d'accompagner les usagers ménagers et non-ménagers dans cette obligation, le SMICTOM Valcobreizh a mis en place depuis de nombreuses années le compostage individuel et collectif, la solution prioritaire.

Afin de répondre aux besoins de certains usagers n'ayant pas la possibilité de composter leurs déchets alimentaires, le SMICTOM Valcobreizh a lancé, en septembre 2023, la collecte des biodéchets en porte-à-porte auprès des cantines scolaires. Puis auprès des EHPAD, boulangeries, restaurants, commerces à compter du 1er janvier 2024.

Dès le 1er janvier 2025, le SMICTOM Valcobreizh déploiera le 3ème volet de sa collecte sélective des déchets alimentaires en proposant à quelques ménages n'ayant pas la possibilité de composter et aux petits producteurs professionnels de rejoindre le circuit. Pour ce faire, la solution retenue par le SMICTOM Valcobreizh est la collecte des déchets alimentaires en abris bacs. A noter que l'accès aux ménagers est inclus dans la redevance et qu'un tarif d'apport est prévu concernant les non-ménagers.

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières pour la mise en oeuvre, l'utilisation et l'exploitation de points d'apport volontaire dédiés à la collecte des déchets alimentaires.

Cette convention a pour objet de formaliser les engagements réciproques du SMICTOM Valcobreizh et de la commune de Tinténac.

La signature par les deux parties de la convention conditionne l'installation et l'ouverture des points de collecte.

Les points d'apport volontaire concernés par la présente convention se situent aux adresses suivantes :

1. Boulevard Alain Fergent (annexe 2)
2. Boulevard Colette (annexe 3)

Le matériel mis en place est choisi par le SMICTOM Valcobreizh dans le cadre d'un marché de fourniture. Il sera financé par le SMICTOM Valcobreizh à 100%.  
Etc.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),**

- **valide** la convention de partenariat pour l'installation d'abris bacs dédiés à la collecte des déchets alimentaires avec le SMICTOM
- **autorise** M. le Maire à signer ladite convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,  
Le Maire, Christian Toczé

Le secrétaire de séance, Christophe DUFEIL

